

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2931>



Pétition intersyndicale

Signez pour le respect de l'égalité de traitement et la défense du paritarisme

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2009 -



Publication date: mai 2009

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

PETITION INTERSYNDICALE



Mutations 2009

Pour le respect de l'égalité de traitement et la défense du paritarisme

Alors que les suppressions de postes vont peser sur la qualité du mouvement 2009, le rectorat vient d'annoncer les nouvelles dispositions pour le mouvement intra-académique :

- Communication aux collègues, avant la tenue des instances paritaires, des résultats du projet informatique de mutations,
- suppression des groupes de travail (sauf celui de vérification des barèmes) liés au mouvement :
 - pour les TZR dont les affectations en juillet et août seront décidées par les chefs d'établissement, les IPR et le rectorat,
 - pour les révisions d'affectation
 - et les dossiers médicaux,
- Refus de communiquer aux élus des personnels les documents intermédiaires (projet informatique du mouvement) à partir desquels ils pouvaient, jusqu'ici, lors des instances paritaires, apporter de nombreuses améliorations,
- Elargissement des zones de remplacement (ZR) au département.

Le barème complètement déséquilibré

Les commissaires paritaires doivent pouvoir contrôler toutes les opérations à toutes les étapes, vérifier les propositions d'affectation de l'administration, demander des modifications en cas d'erreurs et proposer des améliorations au projet informatique.

Il est à craindre qu'une fois le projet informatique communiqué, l'administration ne veuille plus le corriger ou alors a minima.

C'est pourquoi les personnels soussignés demandent :

- L'abandon de ces nouvelles dispositions.
- Le maintien de tous les groupes de travail :
 - étude des dossiers « handicap » ;
 - révisions d'affectation ;
 - phase d'ajustement pour les TZR en juillet et août.
- Les garanties pour faire respecter l'égalité de traitement, la transparence et le paritarisme.

- La mise à disposition aux élus du personnel de tous les documents et moyens nécessaires pour que ces derniers puissent vérifier les propositions d'affectations et apporter toutes les améliorations possibles, afin d'obtenir les meilleures affectations et mutations possibles.



Syndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré

Cette pétition n'est plus disponible à la signature en ligne, elle a recueilli 140 signatures en ligne à la clôture.

PS:

- Vous pouvez télécharger ci-dessous la pétition pour la faire signer dans vos établissements :

[plugins-dist/medias/prive/vignettes/pdf.svg](#)

Pétition mutations intersyndicale

Vous pouvez aussi faxer votre pétition au 03 80 71 54 00.